

LISTE DES DELIBERATIONS DU 06 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt et deux, le six décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame GAUVIN, Maire

Etaient présents : MM & Mmes GAUVIN Christelle, BRETON Eric, DERAYE Pascal, DUTHILLEUL Jean-Luc, MAMADOU Claude, PIARD Frédéric, REZGUI Leila et TRIBOUILLOY Benoit.

Etaient absents excusés : Mme HENRIVAUX Agnès a donné procuration à C Gauvin
M VANDEN ECKHOUDT Laurent a donné procuration à B Tribouilloy

Etaient absents : MM CECCARELLO Michael et LEVEQUE Nicolas

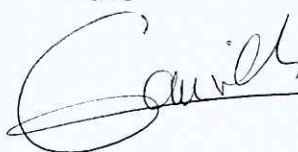
Délibération N°	Délibérations du Conseil municipal
2022/32 Logements communaux : réajustement des charges	Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Logement 1 : décide de fixer la provision mensuelle sur charges à compter du 1^{er} janvier 2023 : 40€ ➤ Logement 2 : décide de maintenir la provision mensuelle sur charges à compter du 1^{er} janvier 2023 : 30€
2022/33 ILEP : avenant n°4 – budget 2023	Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Valide le budget 2023 d'un montant de 96 949.83 € et d'une participation communale de 61 949.83 € ➤ Autorise Mme le maire à signer l'avenant N°4 entre l'ILEP et la commune ➤ Approuve le règlement intérieur 2023.
2022/34 ILEP : augmentation du prix du repas	Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Décide l'augmentation du prix du repas de 0.09 cts, soit un prix d'un repas à 3.33€ à compter du 01 janvier 2023.
2022/35 Personnel communal : Dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes	Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Approuve la convention d'adhésion avec le CDG60 ➤ Autorise le Maire à la signer ainsi que ses avenants, le cas échéant, et le certificat d'adhésion tripartite. Par 1 voix contre : Pascal Deraye Par 9 voix pour
2022/36	Madame le maire informe le conseil municipal que trois dossiers de demande de subvention 2022 n'ont pas été retenus au titre de la DETR.

Travaux 2022 : renouvellement des dossiers de demandes de subventions	Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants : ➤ Demande le renouvellement de subvention au titre de la DETR 2023.
2022/37 Travaux 2023 : demandes de subventions	Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants : ➤ Autorise Mme le maire à demander les subventions auprès des services de l'Etat, du Conseil départemental et de la Région pour tous ces dossiers.
2022/38 Thelloise : Rapport d'activités 2021	Le conseil municipal, à l'unanimité des votants : ➤ prend acte du rapport.

Séance levée à 21h30.

Christelle GAUVIN

Maire




Affichage dans le cadre : 12 décembre 2022